

Crèche La Marelle Année scolaire 2019/2020

SPECIFICITES

1. **Accueil des enfants** de 18 mois (il doit savoir marcher) à l'entrée à l'école.
La crèche propose 24 places d'accueil. Elle est soumise à l'autorisation et au contrôle du Service Cantonal de la Jeunesse.

2. **Horaires** du lundi au vendredi de 6h45 à 18h45
dès le lundi 5 août 2019 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020,
Les veilles de fêtes, fermeture à 17h30 (lors de la fermeture des magasins à 17h00).

Heures d'arrivée	de 6h45 à 9h00	à 10h30	de 13h30 à 14h00
Heures de départ	de 11h à 11h45	de 13h30 à 14h00	de 16h30 à 18h45

Il se peut que nous soyons absents entre 9h00 et 10h30 et entre 14h30 et 16h30.
Aucun départ, arrivée ou téléphone n'est accepté entre 12h00 et 13h30.

3. Inscription de l'enfant

Pour le bien-être de votre enfant, celui-ci doit être inscrit au minimum deux demi-journées par semaine et sa présence dans la structure ne devrait pas dépasser 10 heures par jour.
Si votre enfant a l'âge de rester en crèche la prochaine année, vous recevrez d'office un nouveau formulaire et nous vous garantissons une place.

Les inscriptions pour les socialisations sont possibles dans la mesure où des places sont disponibles.
Dans ce cas, la structure se donne le droit de changer le jour d'inscription en cours d'année.

4. Adaptation

Une adaptation progressive est nécessaire afin que la transition maison/crèche soit vécue dans les meilleures conditions possibles. Elle se déroulera de la manière suivante :

La 1^{ère} fois, vous et/ou votre conjoint serez présent(s) avec votre enfant environ 30 minutes afin de l'aider à se familiariser avec les locaux, les enfants présents et les membres de l'équipe. Les fois suivantes, selon les aptitudes qu'a votre enfant à s'adapter, il pourra rester une heure, deux heures, pour un repas, une sieste, une journée. Durant ce laps de temps, vous devez être atteignable.

Les deux premières semaines d'adaptation sont gratuites.

Les adaptations ne peuvent pas commencer avant les périodes de fermeture de la structure.

5. Effets à apporter

- des vêtements de rechange à laisser dans son casier
- des pantoufles qui tiennent les pieds (les crocs ne sont plus acceptées)
- des couches et crème si besoin
- si votre enfant a une sucette ou un doudou, ceux-ci seront les bienvenus. (Les jouets personnels restent au vestiaire.)

Les lingettes, brosses-à-dents et dentifrices sont fournis par la structure.

Pour éviter les pertes et les échanges, il est impératif de noter le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires. (Avec étiquettes thermocollantes pour habits ou prénom écrit au feutre indélébile.)

Nous déclinons toute responsabilité concernant les objets, vêtements ou bijoux abîmés, perdus ou échangés par erreur. Nous vous remercions de ramener rapidement les vêtements prêtés par la crèche. Il en va de même pour les affaires emportées par erreur.

6. Repas

Nous proposons un déjeuner aux enfants entre 7h30 et 8h, ainsi qu'une collation et un goûter. Mis à part le dîner, les autres repas sont compris dans le prix. A la crèche, les enfants boivent de l'eau, du lait ou des jus de fruits.

7. Forfait « vacances »

Un forfait « vacances » de deux semaines est alloué à chaque famille sans être facturé. L'absence doit être au minimum d'une semaine, notée et signée au dos de l'inscription.

8. Anniversaire

Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter un goûter pour 16h ou une légère collation pour 9h30 afin que votre enfant puisse fêter son anniversaire avec ses copains de la crèche.

9. Collaboration avec les parents

Un moment d'échange a lieu au moment des arrivées et des départs des enfants. A l'arrivée, les parents donnent toutes les indications utiles pour une prise en charge optimale de l'enfant.

Au départ, l'équipe éducative transmet le déroulement de la journée à la personne qui vient chercher l'enfant.

Conthey, avril 2019

Structures d'accueil
Chef de Service
Yves Berthouzoz

